

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 28 mars, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOCH, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH à Jocelyn BUREAU, Myriam GANDOLPHE à Jocelyn GENDEK, Joao DE OLIVEIRA à Laurent FOUILLOUX, Mohamed HARIZ à Léa MARIÉ, Newroz CALHAN à Eric COUVEZ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Virginie GRENIER

DÉLIBÉRATION : 2023-036

OBJET : DÉTERMINATION D'UN TAUX DE PROMOTION POUR L'ACCÈS A L'ÉCHELON SPÉCIAL POUR LES GRADES CONCERNÉS

DÉLIBÉRATION : 2023-036
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET : DÉTERMINATION D'UN TAUX DE PROMOTION POUR L'ACCÈS A L'ÉCHELON SPÉCIAL POUR LES GRADES CONCERNÉS

RAPPORTEUR : Driss SAÏD

Il appartient à chaque organe délibérant de fixer, après avis du comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un échelon spécial, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à cet échelon.

A la Ville, sont concernés les grades d'emplois suivants :

- Administrateur général
- Attaché hors classe
- Ingénieur hors classe
- Brigadier-chef principal de police municipale

Les grades d'administrateur général, d'attaché hors classe, d'ingénieur hors classe sont des grades à accès fonctionnel (GRAF), subordonnés à l'occupation préalable de certains emplois.

Le taux de promotion applicable pour l'accès à l'échelon spécial est fixé par la Ville, conformément au tableau ci-dessous :

Filière - Grade	Ratio
Filière administrative Administrateur général Attaché hors classe	100 %
Filière technique Ingénieur hors classe	
Filière police Brigadier-chef principal de police municipale	

Le comité social territorial a été consulté pour avis le **22 mars 2023**.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le taux de promotion mentionné dans le tableau ci-avant applicable pour l'accès à l'échelon spécial pour les grades définis par la présente délibération à compter du 1er janvier 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses au chapitre 012 du budget de la Ville.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 03/04/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Virginie GRENIER

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 06 avril 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 06 avril 2023